



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs des Ecoles ;

VU l'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 22/08/2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires ;

VU l'arrêté rectoral du 3 janvier 2022 relatif aux délégations de signature consenties par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;

VU le procès-verbal du jury académique en date du 24 juin 2022, fixant la liste des Professeurs des Ecoles aptes à être titularisés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des Professeurs des Ecoles stagiaires, aptes à être titularisés, dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute-Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 27 juin 2022

Pour le Recteur, et par délégation,
La directrice académique des services
de l'éducation nationale

Claudie FRANÇOIS GALLIN

ANNEXE DE L'ARRETE RECTORAL DU 27/06/2022
FIXANT LA LISTE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES ISSUS DU CONCOURS RENOVE APTE A ETRE TITULARISES
POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom
BAGNOL		CLEMENT
BLANC		VALENTINE
BONANSEA		CLOE
BRABEC		MARIE
BRUNEL		LOUISE
COLSON	FOSSATI	SEGOLENE
DUSSAUZE	ERREDIR	JULIE
GAIMOZ		CHARLOTTE
JAYNE		JENNIFER
LANGRY		LORRIE
MERLE		MELANIE
PARISOT		JULIE
PILUDU		VALENTINE
POULET		ANAI
REBUT		SALOME
REGNIER		SIMON
THIBOUT		AMAURY
TRECHE	DUGLOUD	HELENE